



Vauhallan
à la Une

#18
Février 2022

3e RENCONTRE DE QUARTIER : samedi 12 mars 2022 de 14h à 16h30

Les élus municipaux et les référents de quartiers seront présents dans le **secteur 5** (allée des Écoles, chemin et rue des Sablons, rue du Cygne) et le **secteur 10** (les Castors : rues St Exupéry, H. Boucher, Nungesser et Coli, L. Blériot, M. Doret, C. Peguy, Centrale et rue des Grands Prés) pour venir à la rencontre des habitants du quartier.

3 points de rencontre :

- 14h : au carrefour des rues St Exupéry et Marcel Doret
- 14h50 : rue Charles Péguy
- 15h30 : collation rue des Sablons au niveau du ru

Un moment d'échange, de questionnement sur vos quartiers.

Pour le secteur 5, la commune recherche un référent habitant allée des Écoles pour rejoindre les référents déjà présents et pour le secteur 10 un référent pour remplacer un référent partant.

Cette rencontre de quartier sera l'occasion d'en savoir plus et de candidater.

PRIX LES « P'TITS LOUPS DU LIVRE »

Proposé par la Médiathèque Départementale, le prix des P'tits loups est né en 2008 pour donner le goût de lire et éveiller le sens critique des jeunes essonniers.

Tous les ans, les **enfants de 7 à 10 ans** sont invités à élire leur album préféré !

Viens toi aussi **découvrir la sélection 2022** et déposer ton vote jusqu'au 9 avril 2022 à la Bibliothèque Gérard de Nerval !

Pour participer c'est facile, tu lis les 4 albums selon ton âge et tu votes pour celui que tu préfères.

La remise des prix aura lieu le 14 mai à la bibliothèque de Linas.

Plus d'informations sur la sélection :
bibliothequevauhallan.biblix.fr



CARNAVAL DE VAUHALLAN : samedi 19 mars 2022 à 14h30

Tiens, v'la les comédiens qui arrivent ! Clowns, jongleurs, magiciens, funambules déambuleront dans le village de Vauhallan le samedi 19 mars ! Sur le rythme d'une fanfare endiablée, le comité des fêtes vous invite à enfiler vos plus beaux costumes de scène que vous soyez trapéziste, clown blanc, ou écuyère pour un **défilé exceptionnel** ponctué de shows par nos **artistes circassiens** !

Rendez-vous à 14h30 sur le plateau d'évolution, la piste aux étoiles, avant de démarrer la Circus Parade ! La fête sera clôturée par l'embrasement de Monsieur Carnaval sur la piste !

Ne manquez pas les derniers jours du **concours d'affiche** en participant **avant le 28 février**. L'affiche gagnante représentera le carnaval de Vauhallan 2022 !

Affiche au format A4 ou A3 à remettre dans la boîte postale du Comité des fêtes à la Mairie en indiquant votre prénom, nom, adresse et âge. Création ouverte à tous les enfants.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES (10 et 24 avril) ET LÉGISLATIVES (12 et 19 juin) : vos démarches pour l'établissement d'une procuration

Deux solutions s'offrent à vous pour établir une procuration :

1) Une **téléprocédure** (à privilégier) par l'intermédiaire du site « maprocuration.gouv.fr ».

Vous devez après enregistrement de votre téléprocédure vous rendre en gendarmerie ou dans un commissariat

de police pour finaliser votre demande en vous munissant de votre pièce d'identité et de la référence de votre demande transmise par mail.

Un email de validation vous sera transmis dans les minutes qui suivront votre passage devant l'autorité habilitée.

2) L'utilisation d'un **formulaire Cerfa Papier** »

- » (accessible sur www.service-public.fr ou sur place) à compléter puis à **faire valider par les autorités habilitées** (gendarmerie ou police, agent consulaire). Il faudra vous munir d'une pièce d'identité.

Nouveauté Depuis le 1^{er} janvier 2022 vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit dans une commune différente de la vôtre. Le mandataire doit néanmoins se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.



TRAVAUX RUE DES ARPENTIS

La réfection de la voirie de la rue des Arpentis et l'aménagement pour améliorer la traversée des salariés au droit du jardin de Cocagne est prévue à compter du lundi 28 février 2022. Les travaux sont financés par la commune avec une aide du Département.

INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES

Toute **première rentrée** dans les écoles vauhallanaises doit faire l'objet préalablement d'une **demande d'inscription auprès de la mairie**.



Cette année, la commune a mis en place une **procédure dématérialisée**. Retrouvez toutes les informations et documents à remplir et à joindre dans les actualités du site www.vauhallan.fr, « **inscriptions dans les écoles** » ou dans la rubrique « **À TOUT ÂGE** ».

Concernant les **demandes de dérogation**, si vous êtes domiciliés à Vauhallan et que vous souhaitez scolariser vos enfants dans une autre commune, vous devez faire une demande spécifique sur le site www.vauhallan.fr, rubrique « **À TOUT ÂGE** ».

2022 : ON OPTIMISE, ON TRIE PLUS, ET ON AVANCE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE AVEC LE SIOM

À partir du 4 avril 2022, modification des jours et des fréquences des collectes des déchets : ordures ménagères et emballages.

Les actions de prévention en matière de déchets et l'extension des consignes de tri depuis 2016 ont considérablement modifié nos habitudes de tri.

Ainsi, on constate une diminution du volume de déchets dans les bacs grenat (ordures ménagères).

Pour optimiser le service de collecte sans en réduire la qualité, la fréquence de collecte des ordures ménagères sera réduite à une par semaine pour permettre une adaptation à la quantité de déchets produits et une réduction des nuisances induites par le passage des bennes.

De plus, **la collecte des emballages**, effectuée actuellement le jeudi matin sera **remplacée par le vendredi matin**.

Le SIOM va distribuer à l'ensemble des habitants le nouveau calendrier de collecte durant le mois de mars.

Pour toute demande de renseignements ou de bac plus grand, contactez le SIOM au 0 800 746 540 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.

Amélioration de la collecte des encombrants

À compter du 4 avril, la collecte des encombrants sur appel devrait être améliorée directement dans les rues étroites, comme la rue du Cygne par la mise en circulation de petites bennes adaptées à la spécificité de cette collecte.

Trier plus avec la collecte des biodéchets sur la base du volontariat

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGEC) adoptée en février 2020, **les collectivités ont l'obligation de mettre**

CHIFFRES CLEFS DU TERRITOIRE :

-10,7% d'ordures ménagères collectées entre 2012 et 2020

35% : taux de remplissage des bacs grenat en 2020

5 communes ont déjà réduit leurs fréquences de collecte

en place la collecte séparée des biodéchets, autrement appelés déchets alimentaires, **au plus tard le 1^{er} janvier 2024**.

Le SIOM, engagé dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, a souhaité prendre de l'avance, ouvrant cette collecte séparée aux écoles, marchés et entreprises dès 2021.

Aujourd'hui, ce sont **les foyers vauhallanais** qui **peuvent se porter** volontaires et devenir des précurseurs en étant parmi les premiers habitants à adhérer à cette nouvelle collecte.

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Les biodéchets sont les déchets issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson et les fruits de mer (y compris les coquilles). Ils représentent près de 30% de votre bac d'ordures ménagères, permettant de réduire encore plus la quantité de déchets dans le bac grenat.

Quel avantage ?

Réduire encore plus la quantité de vos ordures



ménagères et permettre à vos biodéchets d'être valorisés en compostage ou méthanisation. Une excellente nouvelle pour votre commune !

Pour qui ?

Dans un premier temps, pour tous les habitants

vivant en pavillon. Si vous vivez en habitat collectif, rapprochez-vous de votre syndicat afin qu'il prenne contact avec le SIOM.

Les modalités de cette nouvelle collecte

Si vous êtes volontaire, le SIOM vous équipera

d'un « bio-seau », pour votre cuisine, d'un bac et d'un guide du tri de ces biodéchets.

Un document d'information sera distribué par le SIOM dans vos boîtes aux lettres vous informant des modalités de tri et de collecte de ces déchets alimentaires.

La collecte des biodéchets s'effectuera le mardi matin.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la plateforme : www.siom.fr/collecte-des-biodechets/ ou contactez le n° vert : 0 800 746 540 pour plus d'informations.

Nouveau calendrier des collectes à partir du 4 avril 2022 :

DECHETS VÉGÉTAUX	BIODÉCHETS	EMBALLAGES	ORDURES MénagÈRES
Toujours le lundi matin	Le mardi matin	Le vendredi matin	Toujours le samedi matin

STOP AUX INCIVILITÉS LIÉES AU STATIONNEMENT

Selon l'article R417-11 du Code de la route, le **stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme très gênant pour la circulation publique.** Cette infraction est verbalisable à hauteur de **135 €**.

Il est indiqué dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vauhallaun, toutes zones confondues, que « le stationnement des véhicules



correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors du domaine public ». En l'occurrence, les propriétaires de véhicules doivent faire l'effort de les rentrer chez eux.

Les **trottoirs doivent rester libres de tout obstacle** afin de faciliter la circulation des piétons.

Concernant les places de parking matérialisées sur la chaussée, les riverains ne doivent pas considérer celles situées devant chez eux comme jouissance exclusive. Elles sont destinées prioritairement aux visiteurs, aux professionnels dans l'exercice de leur fonction, aux livreurs, etc.

Le « bien vivre ensemble » impose que chacun respecte ces règles élémentaires de civisme.

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Un des effets de la crise sanitaire a été une **hausse des demandes d'urbanisme**, en l'occurrence les déclarations préalables de travaux. Celles-ci sont exigées pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, pour certaines constructions nouvelles telles abris, piscines, clôtures, terrasses, etc. et même en cas de transformation de garage en pièce d'habitation, ou de création de surface habitable par ajout de fenêtre de toit.



En cas de projet, **il est nécessaire de se renseigner en mairie**, et surtout il est conseillé de **ne pas s'engager dans des frais d'achats de fournitures** (portails, tuiles, abris, etc.) **avant d'avoir obtenu une autorisation**, sachant que le délai d'instruction, selon les cas, peut courir deux mois, voire plus.

Les travaux terminés, le propriétaire doit déposer en mairie une **déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux** (DAACT). En cas de vente du bien, il sera demandé de fournir au notaire une attestation de non-contestation de conformité des travaux, délivrée par la mairie, seulement si la démarche DAACT a bien été menée jusqu'à son terme.

Enfin, il faut savoir également que **tous travaux engagés sans autorisation constituent une infraction au code de l'urbanisme** pouvant être sanctionnée.

EPI VAUH

Depuis septembre 2021 les adhérents fondateurs ont mis en place la structure et les actions nécessaires au **développement de l'épicerie participative** EPI Vauh, grâce aux subventions obtenues pour l'aménagement du local, et à l'aide de la mairie.



Favorisant le lien social entre adhérents et contribuant à la vie du village, pour preuve la participation à l'animation de Vau'Halloween, l'EPI Vauh a su avec réactivité s'adapter en proposant notamment des commandes spéciales fêtes de fin d'année. La première assemblée générale s'est tenue le 28 janvier 2022. Les participants sont venus en nombre, démontrant ainsi leur attachement pour ce projet, ainsi que leur envie de s'investir dans cette aventure.

En 2022 sont prévus un élargissement de l'offre aux **produits d'hygiène et entretien**, ainsi que l'**élargissement de l'offre d'adhésion** à 40 foyers des deux communes voisines, Igny et Saclay.

Vous aussi venez rejoindre l'EPI Vauh.

Pour en savoir plus : lepivauh@gmail.com

HISTOIRES GOURMANDES À VAUHALLAN : le châtaignier de Mathilde à Vauhallan

Le Syndicat d'initiative de Vauhallan présente cet **arbre vénérable** par son caractère historico-social qui se situe au **32 chemin des Caves**. Plus que pour ses fruits, **il était renommé pour ses feuilles utilisées en période des fraises**. Les Anciens *allaient à la feuillée* et les ramenaient dans leurs baluchons déposés dans les *cabanes à fraises* qui les protégeaient du soleil, dont l'ultime rescapée est au 61 Grande Rue. Les cueilleuses, en majorité Bretonnes, mettaient les fraises dans des *flins*, et les plus beaux spécimens étaient placés dans un *p'ti cueilleux*, et *parés* par des feuilles du châtaignier, qui, antibactériennes, gardaient l'humidité. Le soir vers 22h, des *tapissières*,

BIENVENUE AU NOUVEAU MINI MARKET DE VAUHALLAN

La municipalité souhaite la bienvenue à **monsieur SMAÏL**,

nouveau **repreneur de l'épicerie** rue des Grands Prés. Vous serez accueillis tous les jours de 8h à 22h y compris le dimanche. En plus d'un étal fourni en fruits et légumes et d'un rayon frais, vous trouverez également un large choix de pâtisseries orientales et un service de **réception de colis PICKUP** (Chronopost, Colissimo, DPD).



Plus de sel, besoin de beurre pour un gâteau ? Ce mini market peut vous dépanner.

Renseignements : 09 51 49 38 85

Lundis 7 et 28 mars
PASSAGE DE LA BALAYEUSE à Vauhallan. Nous vous remercions de veiller à ne pas laisser votre voiture sur la chaussée les jours de son passage. Merci pour votre compréhension.



P'ti cueilleux du Syndicat d'Initiative

voitures à cheval, portaient pour les Halles de Paris, où **les fraises**

de Vauhallan très renommées, étaient vendues. Aujourd'hui le tronc mère tout creux du Châtaignier de Mathilde, symbolise selon la tradition, le passage vers l'au-delà, d'où le dépôt de châtaignes dans les cercueils. Le châtaignier est recépé, émettant des rejets vigoureux. Arbre aux multiples propriétés, très mellifère, **il joue un rôle important dans la biodiversité**. Pour en savoir plus, voir l'article complet *Le châtaignier de Mathilde* dans les *Actualités*, site sivauhallan.com



DATES À VENIR

• Samedi 12 mars 2022 de 14h à 16h30 :
le Visite de quartier avec les référents de quartier, secteur 5 et secteur 10

ANNULÉ

Vendredi 18 mars :
le Loto de l'ESV (Etoile Sportive de Vauhallan)

• Samedi 19 mars à 10h :
Biblio'café, venez partagez vos coups de cœur autour d'un café, à la Bibliothèque Gérard de Nerval

• Samedi 19 mars à 14h30 :
Carnaval, organisé par le comité des fêtes. Rendez-vous au Terrain d'évolution

• Dimanche 27 mars à 14h30 :
la Vauhall'Dictée,

organisée par l'association des parents d'élèves et la municipalité, à la salle Polyvalente

• Samedi 2 avril à 14h30 :
Café insolite #2 sur la photographie, proposé par la municipalité, à la Bibliothèque Gérard de Nerval (salle de la Passerelle)

Vauhallan à la Une, mensuel municipal d'informations de la commune de Vauhallan
ISSN 2801-3220 (version papier)
ISSN 2802-2629 (version numérique)

10 Grande rue du 8 mai 1945, 91430 Vauhallan - 01 69 35 53 00
communication@vauhallan.fr

Directrice de la rédaction : Sandie Combart – **Directeur de publication :** Bernard Gleize – **Comité de rédaction et de relecture de Vauhallan - Conception et impressions :** Parango Photos : Mairie de Vauhallan et partenaires – **Tirage :** 916 exemplaires
Dépôt légal : février 2022

Retrouvez l'actualité au quotidien sur : Facebook : [facebook.com/Vauhallan](https://www.facebook.com/Vauhallan) • Site Internet : vauhallan.fr